

CANADIENS FRANÇAIS

Des droits fondamentaux à reconquérir

(YB) - Profondément déçu des actions posées par l'État québécois, le citoyen Mario Tremblay de Saguenay vient de lancer un ouvrage choc intitulé « Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, réalité interdite », dans lequel il plaide l'extrême urgence pour les Canadiens français de reconquérir leurs droits fondamentaux.



ybernier@progresdimanche.com

En négligeant de se prévaloir des droits qui lui sont conférés par la Loi constitutionnelle de 1982, et en se soumettant à l'arbitraire de politiques et économiques inégalitaires appliquées par l'État, le citoyen des régions ressources se condamne lui-même à l'impuissance et au dépérissement de sa collectivité d'appartenance, soutient-il.

Égalité, connais pas !

L'auteur du plaidoyer fait ressortir que depuis 1970, la majorité des élus du gouvernement du Québec ont cessé, de toute évidence, de «favoriser

également les intérêts de l'ensemble des collectivités régionales ».



Ces mêmes élus, sauf rarissime exception, ont choisi de s'en tenir à la «ligne de parti » et de balayer sous le tapis la loyauté dont ils sont redevables à leurs électeurs. En un mot, note-t-il, ils ont opté pour la servilité et les

« p'tits privilèges » plutôt que de lutter comme ils se doivent de le faire pour la liberté, la leur et celles des autres.



(Photo Sylvain Dufour)

« Le devoir de protection des droits fondamentaux des citoyens! Quels

droits ? Connais pas, pourraient clamer sans malaise ou gêne apparente ces mêmes élus du peuple», fait ressortir Mario Tremblay.

Quant à l'État, ajoute-t-il, par ses orientations, ses politiques et ses pratiques il a cessé lui aussi de respecter le droit fondamental de tout citoyen, d'accéder à l'égalité sans discrimination.

Trois petits tours

Le Québec, en particulier à partir de 1982, signale l'auteur, a assisté impuissant à la mise en place de trois orthodoxies qui ont été véhiculées dans la grande majorité des discours officiels tenus par les instances et pouvoirs politiques en place.

La première de ces orthodoxies soutenait et soutient aujourd'hui encore la nécessité d'assurer le développement exclusif de la grande région de Montréal. Un tel discours érigé en dogme résulte en un mépris de l'existence des droits fondamentaux des personnes qui composent les collectivités des régions-ressources.

Il ne faut pas compter sur la métropole pour partager les richesses et retombées économiques. D'autant plus

que cette même métropole domine par le nombre de représentants élus l'Assemblée nationale et la haute administration publique. Les décisions cruciales à prendre le sont presque toujours à majorité et pour cause, expose l'auteur.

La deuxième orthodoxie, poursuit-il, tient à ceci : « On fait miroiter l'accession à l'indépendance du Québec qui aura comme résultat, claironne-t-on, dans les milieux péquistes, de remettre comme par un coup de baguette magique, les régions-ressources sur la voie du développement durable».

La troisième orthodoxie, beaucoup plus récente elle, propose ni plus ni moins la primauté des droits d'une minorité ethnique - (celle des communautés innues) - au détriment d'une autre collectivité fondatrice - (celle des Canadiens français).

Agir ou subir

Dans les 133 pages de l'ouvrage produit, l'auteur interpelle ses concitoyens, tant du Saguenay-Lac-Saint-Jean que de la Côte-Nord, pour qu'ils participent activement au devoir d'exiger sans compromis le « droit à l'égalité sans discrimination ».

Il fait ressortir de plus que le temps est venu pour les Canadiens français

des régions-ressources d'exiger la remise en marche des conditions de développement de leur collectivité par la voie constitutionnelle et institutionnelle.

Le citoyen qui a à cœur la survie de sa collectivité, insiste-t-il, est convié aujourd'hui à prendre une décision cruciale : celle de se porter à la défense de ses droits fondamentaux individuels et collectifs reconnus et confirmés dans la Constitution canadienne ainsi que dans la Charte des droits et libertés qui en fait partie intégrante.

Chaque citoyen, rappelle-t-il, est l'artisan d'une double destinée; la sienne mais aussi celle de sa collectivité d'appartenance.

DISPARITÉS RÉGIONALES

La désintégration peut être stoppée

(YB) - L'auteur de l'ouvrage « Saguenay-Lac-Saint-Jean, réalité interdite », Mario Tremblay, estime qu'il serait grand temps qu'un ou des citoyens se lèvent pour mettre un frein à la désintégration et au sous-développement durable qui sévissent dans la région.

En entrevue, il explique que l'ouvrage qu'il a écrit fait suite à une longue réflexion pour trouver une voie de sortie à une situation des plus affligeantes.

« Tout comme bien des gens, la confiance que j'ai dans les institutions démocratiques et les gouvernements s'amenuise de jour en jour », commente-t-il.

Il ajoute que plutôt que de se contenter de déplorer le taux de suicide élevé chez les jeunes, l'exode des forces vives, le chômage et le non-emploi, et la précarité économique, il a choisi de rechercher les causes de tous ces maux et de les faire connaître.

Ogre à nourrir

« Ainsi par exemple dans mon livre, je rappelle qu'en 1986, le sociologue Charles Côté avait porté à l'attention de Jacques Parizeau le processus, les causes, et l'ampleur du sous-développement déjà engendrés dans la société québécoise. »

Au lieu d'apporter les correctifs qui s'imposaient comme cela aurait dû être, poursuit Tremblay, l'État confia à Rémy Trudel et au fonctionnaire Yves Leclerc le soin de produire et diffuser un rapport pour faire disparaître toutes données pertinentes pouvant éclairer la catastrophe économique et humaine constatée.

« Résultat: la tendance reflétant le sous-développement amorcé s'est accentuée et transformée en une tendance lourde qui va mener inexorablement à la fermeture en douce des régions-ressources. »

Cette funeste évolution profite toutefois, fait-il remarquer, au grand Montréal ou si l'on préfère au Québec de base qui, tel un ogre, continue de bouffer et de drainer, avec la

complicité gouvernementale, le maximum d'argent public et de création d'emplois.

« Y a-t-il moyen de corriger ces disparités régionales ? Oui », répond sans hésiter Mario Tremblay. « C'est d'ailleurs ce que je m'efforce de démontrer dans mon plaidoyer en soulignant que les articles 36 et 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 peuvent être de puissants leviers pour stopper les inégalités régionales qui ont cours au Québec. »

Mario Tremblay reconnaît par ailleurs que le redressement envisagé par les votes juridiques exige du courage, de la détermination et une ténacité à toute épreuve pour le citoyen qui l'entreprend.

Il souligne en terminant que c'est le tribut à payer pour que cesse la violation de droits fondamentaux par le gouvernement québécois et que les valeurs d'égalité, de dignité et de liberté citoyennes soient autre chose que des simulacres.

Accepter l'Approche commune, c'est accélérer la pauvreté

(YB) - Si les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord acceptent tel quel l'Approche commune, elles vont contribuer elles-mêmes à accélérer leur pauvreté et désintégration, soutient l'auteur Mario Tremblay.

Incapable de défendre ses intérêts et droits garantis par la Constitution canadienne, la collectivité canadienne-française est vouée à disparaître, avance-t-il. Rien de moins.

Ironiquement, les communautés innues, elles, se préparent à émerger en force. La Cour suprême du Canada leur a reconnu des droits qui sont garantis et protégés par la Constitution canadienne.

Les gouvernements supérieurs, Québec et Ottawa, et les communautés

innues sont sur le point dans le futur traité découlant de l'Approche commune de légaliser la discrimination entre les citoyens non seulement sur la base de l'appartenance, mais également sur la base de la race et de l'origine ethnique, lit-on par ailleurs dans la préface du plaidoyer.

Regrets inutiles

Au cours des dernières décennies, le gouvernement québécois se devait de favoriser par des politiques aux conséquences non discriminatoires et inégalitaires le développement de chaque région pour réduire l'inégalité des chances, mais il ne l'a pas fait. Il a choisi de s'en tenir à des discours électoralistes.

Inutile de s'apitoyer sur cette situation. Il faut plutôt, insiste l'auteur

Mario Tremblay, faire l'effort de comprendre à titre de simple citoyen et ce même, si le jargon juridique peut s'avérer, hautement rebutant et ennuyeux, l'esprit et la lettre de la Constitution. Il faut relever toutes les violations de ses droits fondamentaux, en prendre acte, et s'orienter vers les moyens de les faire respecter.

Tout l'enjeu, expose par ailleurs Mario Tremblay dans son document, «consiste d'abord à devenir formellement égaux et à faire respecter son droit à l'égalité».

PLAIDOYER - Mario Tremblay considère que les « autochtones » canadiens-français des régions-ressources ont à prendre en main leur destinée ou... à subir sans dire mot jusqu'à extinction.